

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00037

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 5 décembre 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une distance latérale de 0,9 mètre (2,95 pieds) de chaque côté de la future allée de circulation au lieu du 3 mètres (9,84 pieds) requis, et ce, sur le lot 2 596 340, chemin Denison Est.

La réglementation en vigueur

Le règlement de zonage numéro 2016-533 stipule, à l'article 9.3.4, que tout accès au terrain de même que toute allée de circulation doivent être situés à une distance minimale de 3 mètres (9,84 pieds) d'une ligne de lot latérale.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 596 340 du cadastre du Québec, sis sur le chemin Denison Est, dans les zones R-3 et R-16.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 5 décembre 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 17 novembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix